



Valenciennes, Ville dynamique de 44 000 habitants, centre d'une agglomération de 200 000 habitants, recrute par voie de mutation, détachement, inscription sur liste d'aptitude ou par voie contractuelle.

UN REFERENT INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE F/H

Relevant du cadre d'emplois des Assistants Socio-Educatifs Territoriaux

Recevant près de 20 000 administrés par an, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Valenciennes est chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la Commune en conseillant, orientant et accompagnant les citoyens dans leurs démarches.

Il est composé de 3 Pôles : un Pôle Information, orientation et accès aux droits, un Pôle Social et Solidaire et un Pôle spécifique seniors.

Service ressource pour tous les sujets liés à l'aide sociale et facultative, le Pôle Social et Solidaire a pour objectif de permettre une amélioration des conditions de vie des habitants de Valenciennes.

Le Référent en insertion socio-professionnelle joue un rôle clé dans l'accompagnement des publics en difficulté, en veillant à leur insertion durable dans la société.

Placé(e) sous l'autorité du Responsable du Pôle Social et Solidaire, l'Agent assure une prise en charge globale de différents publics dans l'élaboration d'un parcours favorisant l'insertion socio-professionnelle en mobilisant l'ensemble des méthodes, acteurs et outils disponibles.

En participant à la mise en œuvre des dispositifs locaux d'insertion, le Référent insertion socio-professionnelle (F/H) contribue à réduire la précarité et l'exclusion sociale, à promouvoir l'emploi et à renforcer la cohésion sociale dans la Collectivité.

Missions :

Vous aurez pour principales missions d'élaborer des plans d'aide et des projets d'accompagnements personnalisés visant à restaurer l'autonomie et favoriser l'insertion ou la réinsertion socio-professionnelle du public, essentiellement des bénéficiaires du RSA, orientés par le Conseil Départemental vers le Pôle Social et Solidaire du CCAS de la Ville de Valenciennes.

Vous serez donc amené(e) à :

- **Accueillir, informer et orienter le public en insertion :**
 - Informer ces derniers de leurs droits et devoirs
- **Réaliser l'évaluation des situations individuelles dès l'entrée dans le parcours d'insertion :**
 - Réaliser les primo entretiens afin de valoriser les potentiels, identifier les leviers de mobilisation et d'actions,
 - Réaliser un diagnostic global plus approfondi en faisant émerger les préoccupations, les besoins, les compétences et appétences.
- **Co-construire les parcours individualisés d'insertion professionnelle :**
 - Définir, avec le bénéficiaire, le parcours d'insertion,
 - Faire adhérer au dispositif et favoriser la participation dans leur propre parcours,
 - Ouvrir les droits de premier niveau (RSA, santé, transports et mobilité, demande de logement...),

- Assurer la formalisation du parcours dans un contrat d'engagement réciproque.
- **Garantir la mise en œuvre et la continuité du parcours d'insertion, en assurer le suivi et le bilan :**
 - Suivre l'évolution des bénéficiaires et développer leur capacité de mobilisation et d'action : entretiens réguliers, évaluations des compétences, valorisation des acquis et des résultats obtenus,
 - Élaborer un plan de formation et organiser des périodes de mise en situation professionnelle,
 - Préparer la sortie vers l'emploi ou la formation, en lien avec les partenaires (France Travail, entreprises, ...).
- **Développer le partenariat local tant au niveau des situations individuelles que dans du montage de projets ou d'actions collectives concernant le volet de l'insertion et le volet social.**
- **Intervenir, en appui, lors de situations urgentes (« mise à l'abri » ?) ou nécessitant une prise en charge plurielle (notion de référent secondaire).**
- **Assurer le suivi de son activité :**
 - Par un reporting régulier à sa hiérarchie et l'alimentation des tableaux de suivi d'activité,
 - Par la saisie des informations et actions mises en place pour les bénéficiaires (vérifier et compléter) dans le système d'information idoine qui est mis à disposition des partenaires.
- **Participer aux réunions, groupes de travail et formations mises en œuvre par le Pôle Social et Solidaire ou par les partenaires.**

Profil :

Savoir :

- Diplôme d'Etat (DE) exigé : Assistant de Service Social (ASS), Conseiller en Economie Sociale et Familiale (CESF) ou Educateur Spécialisé (ES),
- Maîtrise des politiques sociales (insertion, logement, enfance, autonomie, ...),
- Connaissance du territoire d'intervention, des projets locaux, des partenaires et acteurs de l'insertion professionnelle,
- Bonnes connaissances du fonctionnement d'une institution départementale,
- Maîtrise des dispositifs d'insertion, des aides légales et facultatives,
- Maîtrise du travail d'accompagnement individuel et de la méthodologie de l'intervention collective,
- Permis B indispensable,
- Maîtrise de l'outil informatique.

Savoir-faire :

- Très bonnes capacités rédactionnelles
- Gestion des priorités et des urgences
- Capacité de synthèse et d'analyse
- Capacité à poser des objectifs et en mesurer l'atteinte
- Autonomie et force de proposition
- Capacité de communication et de reformulation ; capacité de reporting.

Savoir-être :

- Bonnes capacités relationnelles,
- Sens du service public,
- Capacité à travailler en équipe, échanger, argumenter et négocier pour trouver des consensus,
- Sens de l'écoute, empathie et neutralité,
- Capacité d'adaptation aux situations, grande maîtrise de soi et stabilité émotionnelle.

Poste à pourvoir le plus rapidement possible.

Les candidatures (lettre de motivation et curriculum-vitae) sont à adresser à :
Monsieur le Maire - Direction des Ressources Humaines
Hôtel de Ville -Place d'Armes - B.P. : 90339 59304 VALENCIENNES CEDEX
ou par courriel : emploi@ville-valenciennes.fr avant le 18 mars 2026